

13.2 Actions entreprises en vue de limiter la consommation d'énergie et les émissions dans l'atmosphère

Energie renouvelable	
Cultures énergétiques (colza, miscanthus, ...)	☐
Utilisation de la biomasse pour les installations de chauffage	☐
Biométhanisation ou production de biogaz	☐
Production d'énergie verte (cellules photovoltaïques, éoliennes, chauffage à énergie solaire, cogénération CHP, ...)	☐
...	☐
Economie en électricité	
Systèmes de production d'eau chaude bien isolés et situés le plus près possible du lieu d'utilisation	☐
Espaces de stockage réfrigérés bien isolés	☐
Récupération de la chaleur ou utilisation de la chaleur résiduelle	☐
Eclairage naturel ou au moyen de lampes économiques	☐
Ventilation adaptée (naturelle ou mécanique)	☐
...	☐
Economies de carburant	
Ecrans à énergie ou double plastic dans/sur les serres ou protéger les produits en cas de gel	☐
Eviter la production durant les périodes froides	☐
Cultures pauvres en consommation énergétique ou cultiver des variétés froides durables	☐
Semis direct (travail du sol sur la ligne de semis, un seul passage de la machine, déchaumage)	☐
Utilisation rationnelle des engins motorisés	☐
Entretien et réglage régulier du matériel agricole	☐
Conduite économique (connaissance des performances techniques du moteur, recherche du régime de rotation du moteur le plus bas possible en fonction de la vitesse, ...)	☐
Choix du matériel adapté (pression pneumatique adaptée, ...)	☐
Eviter la sur-mécanisation	☐
Organisation et matériel adaptés (portes automatiques, barrières nadar, ...) pour un trafic des véhicules plus efficace	☐
Isolation des bâtiments chauffés	☐
Optimisation de l'orientation des nouveaux bâtiments (orientation Est-Ouest)	☐
Utiliser la position 'éco' de la prise de force des tracteurs	☐
...	☐

<i>Economie en engrais/amendements/produits phytopharmaceutiques</i>	
Ajustement de la fertilisation afin d'éviter les pertes azotées minérales et organiques	☐
Vision globale de la fertilisation via le suivi par une seule personne	☐
Bilans azotés et analyses de l'azote potentiellement lessivable	☐
Respect des dispositions sectorielles et/ou professionnelles (livre blanc, IRBAB, ...)	☐
Utilisation de cultures pièges à nitrate (CIPAN)	☐
Valorisation des matières organiques (effluents d'élevage, matières déchets organiques du territoire local (méthanisés ou non)	☐
Suivre un système d'avertissement pour limiter les traitements	☐
Rotation (limite le développement des adventices et des maladies)	☐
Semis des légumineuses dans les prairies ou dans la rotation de cultures annuelles)	☐
...	☐

Annexe 14 – Mesures en matière de lutte intégrée

14.1 Mesures parmi celles proposées en faveur de la biodiversité, des structures écologiques et des organismes utiles importants pour les cultures

Appliquer dans l'exploitation au moins 2 mesures parmi celles proposées.

En Région wallonne et en Région flamande	
Favoriser les oiseaux en plaçant et en entretenant de façon adéquate des nichoirs et/ou des perchoirs (mésanges, rapaces, etc.).	☐
Placer de façon adéquate des abris et nichoirs pour les abeilles sauvages solitaires (<i>Osmia</i> , <i>Andrena</i> , ...) et/ou pour l'hibernation des insectes utiles (chrysopes, coccinelles, etc.).	☐
Placer et entretenir des nichoirs et perchoirs naturels pour l'hibernation d'organismes utiles (haies, buissons, bosquets, arbres, roseaux etc.	☐
Entretenir une surface de compensation écologique qui couvre au moins 2% (5% en Région wallonne) de la surface de l'exploitation. Sur cette surface ne peuvent être appliqués aucun pesticide ni engrais.	☐
Désherbage entièrement mécanique pour les bandes non cultivées et les zones tampons	☐
Semis ou plantation de plantes de couverture ou d'engrais verts	☐
Gestion des oiseaux des prairies par la protection des nids et/ou l'aménagement de bandes de fuite	☐
Gestion des oiseaux des champs en aménageant des bandes enherbées, des bandes "faune sauvage", des placettes pour alouettes, des couloirs de protection pour la faune, des chaumes d'hiver, ...	☐
Mise en place de zones tampons enherbées	☐
Placer ou entretenir une bande de végétation fleurie ou sauvage d'une largeur minimale de 1 m.	☐
Placer et entretenir des haies mixtes (pruneliers, sureaux, lierres, saules, bourdaines, etc.) autour de la culture/de la parcelle comme refuge pour les insectes utiles	☐
En culture sous protection, privilégier les ennemis naturels p.ex. au moyen, de plantes-relais, en laissant au sol les feuilles tombées non malades, par la climatisation, ...	
En Région wallonne :	
Plantation d'érables autour d'une houblonnière	☐
En prairie permanentes (notamment): appliquer la MAE "mare"	☐
En prairie permanentes: appliquer la MAE prairies naturelles	☐
En prairie permanentes: appliquer la MAE bandes de prairies extensives	☐
En prairie permanentes: appliquer la MAE prairies de haute valeur biologique	☐

14.2 Mesures d'hygiène destinées à prévenir la propagation d'organismes nuisibles

Appliquer au moins deux mesures.

En Région wallonne et en Région flamande	
Eviter la propagation de maladies à partir des tas de déchets de plantes au moyen de mesures adéquates (p. ex. couvrir et/ou éloigner de la serre ou des cultures).	☐
Nettoyer régulièrement les machines et l'outillage afin d'éviter la propagation d'organismes nuisibles.	☐
Utiliser des pots, plateaux et boîtes de triages propres.	☐
Conserver le terreau dans un endroit propre et le recouvrir (notamment, le protéger contre les mauvaises herbes)	☐
Nettoyer les espaces de production couverts et les sols de culture	☐
Maintenir les chemins et sentiers sans mauvaises herbes.	☐
Nettoyer l'intérieur de la serre ou de la chambre de culture	☐
Eliminer les plantes, parties de plantes ou restes de plantes infectées	☐
Utiliser du matériel de désinfection pour les chaussures et/ou les mains ainsi que des vêtements destinés aux visiteurs (vestes, surchaussures, gants, filets pour cheveux, casquettes, ...).	☐
Gestion optimale de la climatisation (e.a. aérer (garder le taux d'humidité sous contrôle), arroser (irrigation, goutte à goutte), chauffer)	☐
Placer des moustiquaires aux fenêtres d'aération	☐
Pour éviter les insectes, placer des rubans et/ou volets aux portes d'entrée, utiliser des lampes-pièges UV.	☐
Désinfecter l'eau d'irrigation en cas de réutilisation.	☐
En fruits à pépins, éliminer la deuxième floraison	☐
Stimuler la dégradation des feuilles et fruits infectés tombés sur le sol au moyen d'une brosse et d'un hachoir, sauf en cas de contamination par <i>Drosophila suzukii</i>	☐
Cureter les chancres et badigeonner les plaies avec un produit autorisé	☐
Enlever les chenilles de sésie des galles et les chenilles des branches ou du tronc	☐
Eliminer les pousses de forte croissance car elles peuvent être des réservoirs d'organismes nuisibles	☐
Contrôler les alentours des vergers pour détecter la présence de plantes-infectées par le feu bactérien et prendre les mesures appropriées.	☐
Désinfecter les sécateurs, les couteaux et le matériel de récolte	☐

14.3 Mesures de mise en œuvre des pratiques culturales qui contribuent à une utilisation responsable et limitée des pesticides

Appliquer au moins une mesure par secteur (marquée « x »)

14.3.1 En Région wallonne

		Grandes cultures (y compris les betteraves fourragères)	Cultures fourragères et prairies permanentes	Cultures maraîchères et petits fruits en plein air	Légumes et petits fruits sous abri	Fruits
☐	Effectuer des faux-semis	x		x		
☐	Pratiquer le traitement localisé	x	x	x	x	x
☐	Pratiquer le traitement dans la ligne	x		x	x	x
☐	Pratiquer l'agriculture de précision	x	x	x		x
☐	Choisir des distances de semis/plantations adaptées	x		x	x	x
☐	Semis d'engrais verts contre les maladies et les nématodes	x		x		x
☐	Utiliser des semences traitées, dummy pill, phytodriple, traitement de plants par trempage	x		x	x	
☐	Effectuer un drainage efficace pour éviter les maladies racinaires. NB en cas de drainage respecter la législation actuelle concernant le drainage (zones natura 2000, ...)	x		x	x	x
☐	Prévenir les repousses de pommes de terre et le cas échéant les gérer	x				
☐	Gérer les repousses de colza dans les autres cultures	x				

☐	Céréales, colza : favoriser le déchaumage lorsque la saison le permet	x				
☐	Céréales : adapter la densité de semis à la période de semis	x				
☐	Céréales : éviter les semis précoces qui augmentent les risques en culture	x				
☐	Maïs : si présence de kabatiellose ou d'helminthosporiose, labour en cas de semis d'une culture de maïs l'année suivante	x				
☐	Maïs : en cas de culture de maïs après pomme de terre, ne pas labourer si les températures hivernales n'ont pas permis la destruction des tubercules restés en place	x				
☐	Maïs : en présence de fusariose des tiges (culture de maïs grain), broyer la partie non grain laissée au sol et labourer avant une culture de froment ou de maïs grain	x				
☐	Pommes de terre : au sein de l'exploitation, gérer les terres de déterrage revenant de "l'usine"	x				
☐	Houblon : composter les résidus de culture. Ne pas remettre ces composts dans les houblonnières	x				
☐	Effectuer un sursemis pour augmenter la durée de vie de la culture		x			
☐	En prairies permanente faucher les refus		x			
☐	En prairies permanente : étaupiner		x			
☐	En prairies permanentes : ébouser		x			

☐	En prairies permanentes : éviter le sur/et sous pâturage		x			
☐	En prairies permanentes : éviter le tassement des sols		x			
☐	Choisir le système d'installation des arbres fruitiers et des plants perpendiculairement aux vents dominants					x
☐	Choisir le système d'installation en fonction de la vigueur de croissance					x
☐	Limiter la bande noire à maximum 75 cm des arbres fruitiers					x
☐	Tailler de façon adaptée (éventuellement tailler les racines) afin de stimuler une croissance équilibrée					x
☐	Planter des plants pollinisateurs selon la variété et les techniques de cultures					x
☐	Elaguer de façon adaptée en cas de production de fruits trop importante					x
☐	Protection de la culture en la recouvrant (exemples : bâche, filets paragrêles, agrotextiles, ...).			x		x
☐	Traitement du lit de semence/traitement des bacs de plantation			x	x	
☐	Contrôle des conditions climatiques (entre autre l'aération : garder l'humidité relative sous contrôle), irrigation (goutte à goutte), chauffage			x		
☐	Couverture au moyen de moustiquaires ou placement de moustiquaires aux fenêtres pour l'aération			x		

14.3.2 En Région flamande

		Grandes cultures (y compris maïs fourrager, pois fourrager, bet. Fourragère et légumes ind.)	Cultures fourragères et prairies permanentes, (exc. Maïs fourrager, pois fourrager, bet. fourragères)	Légumes	Légumes sous abri,	Fruits
☐	Traitement par rangées.	x	x	x	x	X
☐	Pas d'utilisation d'insecticides ou d'herbicides	x	x	x	x	x
☐	Pratiquer le traitement dans la ligne	X		x	x	x
☐	Agriculture de précision.	x	x	x		X
☐	Drainage efficace pour éviter les maladies des racines.	x		x	x	X
☐	Installation de faux semis.	x		x		
☐	Semis d'engrais verts contre les maladies et les nématodes	x		x		X
☐	Choisir des distances de semis/plantations adaptées	x		x	x	X
☐	Traitement des semences/dummy pil/phytodrip.	x		x	X	
☐	Sursemis		x			
☐	Ebouser		x			
☐	Éliminer les mottes des prairies		x			
☐	Traitement du lit de semence/traitement des bacs de plantation			x	x	

☐	Couverture au moyen de moustiquaires ou placement de moustiquaires aux fenêtres pour l'aération.				x	
☐	Contrôle des conditions climatiques (entre autre l'aération: garder l'humidité relative sous contrôle), irrigation (goutte à goutte), chauffage				x	
☐	Protection de la récolte par la couverture (exemples : bâche, filets paragrêles, agrotexiles...).			x		X
☐	Tailler de façon adaptée (éventuellement tailler les racines) afin de stimuler une croissance équilibrée					X
☐	Limiter la bande noire à maximum 75 cm des arbres fruitiers					x
☐	Elaguer de façon adaptée en cas de production de fruits trop importante					X
☐	Choisir le système d'installation en fonction de la vigueur de croissance.					X
☐	Choisir le système d'installation des arbres fruitiers et des plants perpendiculairement aux vents dominants					x

Cultures pouvant être semées/plantées dans les deux ans suivant une culture dont les semences ont été traitées avec thiametowam et/ou clothianidin

Ail

Aneth (consommation des feuilles et/ou tiges)

Asperge champs de production

Asperge champs de production plein air

Asperge plein air

Avoine

Avoine (production de semences)
Avoine de printemps
Avoine d'hiver
Bette (blette)
Betterave rouge
Betteraves
Betteraves fourragères
Betteraves sucrières
Carottes
Céleri (à côtes, blanc et vert)
Céleri à couper
Céleri-raves
Cerfeuil (consommation des feuilles et/ou tiges)
Cerfeuil musqué (consommation des feuilles et/ou tiges)
Chicorée
Chou brocoli
Chou Chinois, pakchoï, pakchoï en rosette et komatsuna
Chou de Bruxelles
Chou frisé (chou palmier)
Chou moëllier et chou fourrager
Chou-fleur (blanc et vert)
Chou-navet, rutabaga
Chou-rave
Choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de savoie)
Ciboulette (consommation des feuilles et/ou tiges)
Culture de graminées
Culture de graminées (production de semences)
Culture de racines de witloof
Echalote
Endives, radicchio rosso, pain de sucre
Epeautre
Epeautre d'hiver
Epeautre de printemps
Epinard
Estragon (consommation des feuilles et/ou tiges)
Fenouil
Fléole des prés/timothée
Froment
Froment d'hiver
Froment de printemps
Gazons et pelouses (à l'exception des terrains de golf)
Grand millet
Jeunes pousses (recoltées jusqu'au stade 8 vraies feuilles)
Laitues
Mâche
Mélisse (consommation des feuilles et/ou tiges)
Miscanthus (herbe à éléphant)
Navet
Oignon
Oignons de printemps

Orge
Orge de printemps
Orge d'hiver
Panais
Persil (consommation des feuilles et/ou tiges)
Persil à grosses racines
Poireau
Poireau (pépinière)
Prairies
Radis
Radis noir et radis rave
Raifort
Ray-grass anglais
Ray-grass italien
Romarin (consommation des feuilles et/ou tiges)
Roquette
Scorsonère
Seigle
Seigle de printemps
Seigle d'hiver
Tabac
Terrains de golf
Triticale
Triticale d'hiver
Triticale de printemps
Cultures intermédiaires à la condition que les floraisons soient évitées de manière mécanique
Cultures pouvant être semées/plantées à partir de la troisième année suivant une culture traitée avec thiametoxam et/ou clothianidin
Angélique
Culture de plants de pommes de terre
Lin à fibre
Maïs
Maïs doux
Pommes de terre

14.4 Méthodes de monitoring et contrôle d'organismes nuisibles

Toutes cultures : Prendre la décision d'intervenir après avoir évalué le risque réel de la présence d'organismes nuisibles. Ce risque est estimé à l'échelle de la parcelle à l'aide de méthodes d'observation et de surveillance de la population des nuisibles, de la présence et de l'activité des organismes utiles et en tenant compte des seuils de nuisibilité. Choisir au moins une méthode parmi les suivantes :

<i>En Région wallonne et en Région flamande</i>	
1. Observations visuelles dans la culture : Monitoring intensif et systématique dans la culture au moyen, entre autres, d'observations visuelles régulières (avec l'aide de l'utilisation de pièges collants, pièges à phéromones, plantes indicatrices, comptages, ...) + prise de notes.	☐
2. Opérer une réflexion sur base des données climatologiques qui ont un impact sur la pression d'infection.	☐
3. Système d'avertissement : Des messages d'avertissements (lorsqu'ils existent pour le couple culture/ennemi et sont adaptés à la région) émis par des services d'avertissements reconnus, couplés éventuellement à des observations visuelles sont des éléments décisionnels. Ils prennent notamment en compte les seuils d'intervention économiques lorsqu'ils existent.	
<i>En Région flamande</i>	
• pommes de terre : avertissements PCA, Inagro	☐
• céréales : LCG	☐
• maïs : LCV	☐
• betteraves sucrières-chicorée : IRBAB	☐
• légumes : PCH, PSKW, PCG, NPW, Inagro	☐
• fruits : pcfruit, PCH, Inagro	☐
• chou (chou fleur, brocoli, chou pommé et chou de Bruxelles) et poireau : PCG, Inagro, PSKW	☐
• chicon : NPW, Inagro	☐

• autres : approbation parADLO	☐
En Région wallonne :	
• pommes de terre : avertissements CPP : Carah/Pameseb/CRA-W	☐
• céréales : avertissements du CADCO	☐
• maïs : avertissements du CIPF/CPM	☐
• betteraves sucrières-chicorée : IRBAB	☐
• légumes : CPL-Vegemar, CIM	☐
• fruits : GAWI, PROFRUIT	☐
• autres : Système reconnu	☐
4. Disposer d'un encadrement individuel et d'un suivi des parcelles par un service d'avertissement reconnu ou un conseiller reconnu (phytolicence P3 'Distribution/conseil'). Le suivi des parcelles et les avis reçus sont consignés.	☐
5. Déterminer ou analyser un échantillon atteint par une maladie.	☐
En Région wallonne :	
6. Opérer une réflexion sur base du cycle du nuisible dans des cas particuliers (p. ex lorsque intervention possible uniquement en préventif pour certaines maladies comme le <i>Sclerotinia</i> en colza).	☐
En prairies :	
Effectuer des observations des organismes nuisibles (mauvaises herbes, insectes...) dans les parcelles. En fonction des observations réalisées, décider s'il est nécessaire ou non de traiter	☐
Encadrement individuel et suivi des parcelles par un service d'avertissement reconnu ou un conseiller reconnu (phytolicence P3) + compte rendu	☐

14.5 Méthodes de lutte alternatives

Les méthodes biologiques, physiques et autres méthodes non chimiques durables, doivent être préférées aux méthodes chimiques si et seulement si elles ont fait la preuve d'une efficacité, d'une faisabilité et d'une rentabilité suffisantes.

Exemples de **méthodes biologiques, physiques** et autres méthodes **non chimiques** alternatives aux méthodes chimiques :

Appliquer au moins une des mesures ci-après :

En Région wallonne et en Région flamande	
Lutte biologique par l'utilisation de moyens naturels	☐
Utilisation de préparations biologiques et naturelles reconnues contre les maladies (p. ex. Trichoderma contre les moisissures, Bacillus contre les chenilles).	☐
Utilisation de méthodes physiques (p. ex. Élimination au moyen de pièges et de rubans adhésifs (mass trapping, filtres à sable lent pour l'élimination des moisissures, traitement UV, vaporisation, moustiquaires).	☐
Utilisation de phéromones (méthode de confusion des mâles).	☐
Lutte mécanique contre les mauvaises herbes	☐
Lutte alternative (non chimique) contre les mauvaises herbes : lutte thermique, arrachage, utilisation de méthodes limitant les mauvaises herbes (tapis de sol, paillage organique, végétal de couverture, ...).	☐
Désinfection biologique du sol.	☐
Désinfection physique du sol.	☐
Désinfection du sol par la solarisation.	☐
Prairies : Alternier fauche/pâture	☐
En Région wallonne :	
En pomme de terre, défanage mécanique ou thermique (en combinaison éventuelle avec le traitement phytosanitaire)	☐
En houblon, l'ébroussage et le rognage permettent de diminuer la pression de pathogène	☐
En houblon, le travail du sol régulier permet de diminuer la présence des araignées rouges	☐
En maïs : combiner le désherbage chimique sur la ligne (25 cm) à un désherbage mécanique dans l'interligne (50 cm)	☐
En prairies et cultures fourragères	
Fauchage des adventices avant leur floraison	☐
Fertilisation organique raisonnée et chaulage si nécessaire	☐
Drainage, si nécessaire (voir annexe 14.3)	☐
Combiner le désherbage chimique appliqué en localisé aux méthodes mécaniques (hersage par exemple)(voir annexe 14.3)	☐

14.6 Mesures de prévention de l'érosion du sol région flamande

Apperçu des choix pour cultures annuelles

----- = option

Catégorie de cultures	Parcelles violette	Parcelles rouge
Cultures offrant une couverture entière du sol pendant toute l'année	Interdiction de convertir des prairies permanentes en terres arables à l'exception des prairies permanentes aménagées en exécution d'un contrat de gestion ou d'une convention conclue dans le cadre de l'arrêté du gouvernement flamand relatif à l'érosion.	
Cultures semées avant le 1er janvier, par exemple, le blé d'hiver, orge d'hiver, colza, ...	Paquet de base ET Paquet d'options bande tampon OU Paquet d'options mesures techniques culturales	Paquet de base OU Paquet d'options bande tampon OU Paquet d'options mesures techniques culturales Paquet d'options travaux structurels de lutte contre l'érosion
Cultures semées après le 1er janvier, par exemple, betteraves sucrières, blé d'été, maïs, légumes, cultures sur buttes	Paquet de base ET Paquet d'options bande tampon OU Paquet d'options mesures techniques culturales	Paquet de base ET Paquet d'options bande tampon OU Paquet d'options mesures techniques culturales

Description des paquets de mesures

Paquet de base pour les parcelles violette et rouge

- Si la culture est récoltée avant le 15/10 :
 - Semis d'un couvert végétal avant le 1/12, OU
 - Semis d'une autre culture avant le 1/12
- Si la culture est récoltée après le 15/10:
 - Semis d'un couvert végétal avant le 1/12, OU
 - Traitement du sol n'impliquant pas de retournement avant le 1/12, OU
 - Semis d'une autre culture pour le 1/12, OU
 - Maintien d'une couverture du sol par des résidus de récolte en cas de maïs grain, choux de Bruxelles et autres choux jusqu'au semis de la culture suivante OU
 - Application du labour d'hiver en sillons (« labour d'hiver ») pour des parcelles ayant un sol argileux ou limoneux
- Si la culture n'est pas récoltée le 1/12 :
 - Maintien de la culture ou des résidus de cultures OU
 - Application du labour d'hiver en sillons (« labour d'hiver ») pour des parcelles ayant un sol argileux ou limoneux

Paquet d'options travaux structurels de lutte contre l'érosion : exécuter minimum 1 mesure parmi les mesures suivantes :

- la présence ou l'aménagement d'une digue de terre tampon avec fondrière, éventuellement avec une digue de terre conductrice
- la présence ou l'aménagement d'un bassin tampon, éventuellement avec une digue de terre conductrice

Parcelle violette

Paquet d'options bande tampon (*) : exécuter minimum 1 mesure parmi les mesures suivantes:

- Bande tampon herbeuse ayant une largeur minimale de 9 mètres pour une parcelle avec une pente uniforme, en collaboration avec un planificateur d'entreprise ou un coordinateur d'érosion
- Couloir herbeux ayant une largeur minimale de 12 mètres pour une parcelle avec un vallon sec ou une vallée sèche en collaboration avec un planificateur d'entreprise ou un coordonnateur d'érosion
- Zone herbeuse pour une parcelle avec une topographie complexe, en collaboration avec un planificateur d'entreprise ou un coordinateur d'érosion
- Barrage consistant en des matériaux végétaux pour une parcelle à topographie complexe, éventuellement en combinaison avec une bande tampon herbeuse, en collaboration avec un planificateur d'entreprise ou un coordinateur d'érosion

(*) : Si contrat de gestion érosion, l'indemnité est perdue pour la partie érosion

Paquet d'options mesures techniques culturales : exécuter minimum 1 mesure parmi les mesures suivantes

- Préparation du sol sans le retourner avant le semis de la culture
- Semis direct
- Strip-till lors du semis de la culture
- Aménagement de seuils pour les pommes de terre non biologiques. En cas de culture biologique de pommes de terre, le binage et le sarclage sont autorisés comme alternative pour les seuils
- Aménagement de seuils ou exécution d'un labour à dents profond pour des cultures sur billons autres que les pommes de terre

Parcelle rouge

Paquet d'options bande tampon () : exécuter minimum 1 mesure parmi les mesures suivantes:*

- Bande tampon herbeuse ayant une largeur minimale de 9 mètres pour une parcelle avec une pente uniforme
- Couloir herbeux ayant une largeur minimale de 12 mètres pour une parcelle avec un vallon sec ou une vallée sèche
- Zone herbeuse pour une parcelle à topographie complexe, en collaboration avec un planificateur d'entreprise ou un coordinateur d'érosion
- Barrage consistant en des matériaux végétaux pour une parcelle à topographie complexe, éventuellement en combinaison avec une bande tampon herbeuse, en collaboration avec un planificateur d'entreprise ou un coordinateur d'érosion

(*) : Si contrat de gestion érosion, l'indemnité est perdue pour la partie érosion

Paquet d'options mesures techniques culturales: exécuter minimum 1 mesure parmi les mesures suivantes

- Préparation du sol sans le retourner avant le semis de la culture
- Semis direct
- Strip-till lors du semis de la culture
- Seuils pour les pommes de terre non biologiques. En cas de culture biologique de pommes de terre, le binage et le sarclage sont autorisés comme alternative pour les seuils
- Seuils ou l'exécution d'un labour à dents profond pour des cultures sur billons autres que les pommes de terre
- Zones non cultivées (sillons, tournières) ensemencées avec de l'herbe pendant la phase de croissance de la culture.
- Semis selon les courbes de niveau pour les cultures autres que les cultures sur billons
- Ensemencement d'herbe sur les tournières pendant la phase de croissance de la culture.

Apperçu des choix pour cultures pluriannuelles

Catégorie de cultures	Parcelles violette	Parcelles rouge
Cultures pluriannuelles, ex. culture de fruits, pépinière, ...	Culture + graminées ou autres couverture du sol perméable pour > 80 % couverture du sol OU Paquet d'options travaux structurels de lutte contre l'érosion	Culture + graminées ou autres couverture du sol perméable pour > 80 % couverture du sol OU Paquet d'options bande tampon OU Paquet d'options travaux structurels de lutte contre l'érosion